

N° 2010-061

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 3 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Théâtre Le Cadran, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCAATION</b>	
Date	25/02/2010
Affichage	26/02/2010

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

**Etaient Présents** : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés** :

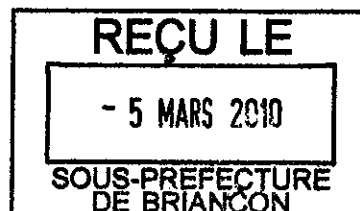
CIRIO Raymond pouvoir à POYAU Aurélie  
GUIGLI Catherine pouvoir à FROMM Gérard  
ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane  
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe

**THEME : PERSONNEL 1**

**OBJET : DETERMINATION DES  
LOGEMENTS DE FONCTION AU 1<sup>ER</sup>  
JUN 2010**

**Absents-Excusés** : CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine,  
ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Jacques JALADE

En application de l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 et de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'organe délibérant des collectivités territoriales a compétence pour établir la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut-être attribué gratuitement ou moyennant redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice des fonctions. Cette compétence doit s'exercer conformément au principe de « parité » entre les différentes fonctions publiques.

En dehors du logement de fonction du Directeur Général des Services qui fait l'objet d'une délibération particulière (22 décembre 2008), il est proposé au Conseil Municipal de valider l'état des logements de fonctions et les conditions d'attribution y afférentes comme suit :

#### LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE :

Description : logement type T3 de 130 m<sup>2</sup> situé à l'entrée du Parc de la Schappe, rond point du Queyras.

- Logement concédé à l'agent qui entretient et surveille le Parc de la Schappe, les conditions d'exercice des fonctions font l'objet d'un profil de poste qui sera annexé à l'arrêté de concession.
- Gratuité du loyer.
- Paiement intégral de toutes les charges par l'occupant.
- L'occupant devra souscrire une assurance en risques locatifs.

#### LOGEMENTS PAR UTILITE DE SERVICE :

1°) Description : logement type T4 de 113 m<sup>2</sup> situé à l'entrée du cimetière de Vauban (ancienne conciergerie).

- Logement concédé à un agent des services techniques qui effectue notamment l'entretien des cimetières, les conditions d'exercice des fonctions font l'objet d'un profil de poste qui sera annexé à l'arrêté de concession.
- Loyer fixé par rapport à l'estimation du service des domaines à 322.50€ mensuels au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Paiement intégral de toutes les charges par l'occupant.
- L'occupant devra souscrire une assurance en risques locatifs.

2°) Description : logement type T5 de 90 m<sup>2</sup> situé 10 rue Georges Bermond Gonnet à l'étage.

- Logement concédé à un adjoint technique des services techniques, mécanicien à charge pour l'intéressé d'intervenir sans délai pour tout problème survenant sur les véhicules de jour comme de nuit, assorti de fonctions de surveillance des bureaux et ateliers.
- Loyer fixé par rapport à l'estimation du service des domaines à 233.00 € mensuels au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Paiement intégral de toutes les charges par l'occupant.
- L'occupant devra souscrire une assurance en risques locatifs.

3°) Description : logement type T4 de 103 m<sup>2</sup> situé 1 Rue Aspirant Jan.

- Logement concédé au chef de service de la police municipale, à charge pour l'intéressé d'exercer des fonctions de surveillance des locaux de la Mairie.

- Loyer fixé par rapport à l'estimation du service des domaines à 383.00 € mensuels au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Paiement intégral de toutes les charges par l'occupant .
- L'occupant devra souscrire une assurance en risques locatifs.

Pour les logements concédés par utilité de service, les montants de la redevance d'occupation seront revalorisés selon les conditions légales et réglementaires en vigueur pour les taux de location de droit commun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les propositions ci-dessus,
- de préciser que les arrêtés individuels de concessions seront pris avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0  
 NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
 Gérard FROMM



TRANSMIS LE 5 - MARS 2010

REÇU LE 5 - MARS 2010

NOTIFIÉ LE

